

PROCES-VERBAL du
Conseil de la Communauté de Communes du Pays Fertois
Réunion du Mercredi 16 Janvier 2008 à 20 h 00

Etaient présents :

BASSEVELLE	BUSSIÈRES	CHAMIGNY
M. RICHARD Bernard	M. VALLEE Marc (suppléant de M. RONDEAU Jean-Marie)	Mme BELDENT Jeannine M. ALBEROLA Benoît (suppléant de M. BAR Jacques) M. PIERRE Bernard
CHANGIS SUR MARNE	CITRY SUR MARNE	JOUARRE
Mme LACOMBE Anne-Marie M. SUSINI Jean-Paul	M. CHATENOUD Gilbert M. TARTAR Gérard	M. GOULLIEUX Pierre M. DELAERE Hubert M. BOSDURE Dominique M. LA GRECA Michel
LA FERTE S/JOUARRE	LUZANCY	MERY SUR MARNE
Mme RICHARD Marie M. BIMBI Eric M. MUNNIER Claude M. MORET Jean-Claude M. VILLEDIEU André Mme GUILLONNEAU Françoise M. MARTIN Benoît M. CELERIER Daniel	M. FORTIER Patrick M. BARRAULT Christian	M. DELAITRE Michel
NANTEUIL SUR MARNE	PIERRE LEVEE	REUIL EN BRIE
M. FURNARI Francesco	M. DE CUYPERE Michel	M. ROMANOW Patrick
SAACY SUR MARNE	SAINTE AULDE	SAINTE JEAN LES DEUX JUMEAUX
M. PERLICAN Claude Mme ROBCIS Josselyne Mme TRUEBA-VEYSSET Katy	M. GEIST Gérard	M. SPECQUE Claude M. HINCELIN Hubert M. BOISDRON Patrick
SAMMERON	SEPT SORTS	SIGNY SIGNETS
M. RIGAULT Pierre Mme KUPCZACK Danielle (suppléante de M. LEFEVRE Jean-Jacques)	M. ARNOULT Robert	M. FOURMY Philippe
USSY SUR MARNE		
M. PRISE Guy M. OFFROY Marcel		

Formant la majorité des membres en exercice.

Délégués représentés par pouvoir :

Mme BIMBI Françoise par M. CELERIER Daniel
Mme BUSCH Geneviève par M. BIMBI Eric
Mme PONS Marie-Claire par M. MARTIN Benoît

Délégués absents non excusés :

M. LAROCHE Olivier de JOUARRE
M. DRAPIER Alain de JOUARRE
Mme ABELOOS Edith de LA FERTE SOUS JOUARRE
M. BEN MANSOUR Tarek de LA FERTE SOUS JOUARRE
M. FAYOLLE Serge de LA FERTE SOUS JOUARRE
Mme PARIS Martine de LA FERTE SOUS JOUARRE
M. CEVAER Michel de REUIL EN BRIE

Secrétaire de séance :

M. RIGAULT Pierre

* * *

⇒ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 DECEMBRE 2007 :

LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES,
A L'UNANIMITE APPROUVE CE PROCES VERBAL

* * *

SERVICES GENERAUX

◆ **CONTRAT DE TERRITOIRE :**

⇒ Avenant n°1

Madame La Présidente de la Communauté de Communes du Pays Fertois expose :

Par délibération du 28 novembre 2007, le Conseil Communautaire à la majorité absolue :

⇒ a donné son accord pour que l'avenant n°1 au Contrat de Territoire porte que les opérations suivantes, dans l'ordre :

- **Année 2008 :**
 - Restructuration et agrandissement de la piscine,
 - Equipement Socio-Culturel Intercommunal (bâtiment dit des « Sœurs Franciscaines »)
- **Année 2009 :**
 - Salle de Sports de Saâcy sur Marne,
 - Salle de Sports de Changis sur Marne (le terrain de sports présenté par le Syndicat Intercommunal de l'Ouest Fertois, n'ayant pas été retenu aux lieu et place de ladite salle de sports).

⇒ a pris acte qu'une prolongation du Contrat de Territoire n'était pas justifiée.

Par lettre du 17 décembre 2007, Madame BELDENT a demandé à Madame Le Maire de Changis, de lui adresser la promesse de vente du terrain d'emprise de la salle de sports et la délibération du Conseil Municipal de Changis sur Marne décidant de mettre ce terrain gracieusement à la disposition de la Communauté de Communes du Pays Fertois, ces documents étant sollicités par la Région Ile de France.

Le dossier afférent à l'aménagement du bâtiment des Sœurs Franciscaines sera, par ailleurs, présenté aux délégués.

→ Madame BELDENT précise que Madame LACOMBE, Maire de Changis sur Marne, lui a adressé la promesse de cession et la délibération du Conseil Municipal demandées, et que celles-ci ont reçu l'accord des services de la Région.

Elle fait état du plan de financement remis aux délégués et qui a été réactualisé, tout particulièrement, en ce qui concerne l'aménagement du bâtiment des Sœurs Franciscaines.

Avenant n°1 au Contrat de Territoire
BILAN DES SUBVENTIONS

OPERATIONS	Montant des opérations H.T.	Subvention Conseil Régional			Autres subventions			Total subventions
		Dépense subventionnable	Taux de subvention	Montant subvention	Conseil Général Contrat CLAIR	Diverses		
						Nature	Montant	
Restructuration de la piscine	1 800 000,00 € <u>2 100 000,00 €</u>	1 050 000,00 €	45%	472 500,00 €	460 000,00 €	DBR	135 000,00 €	1 067 500,00 €
Equipement socio culturel	<u>2 089 000,00 €</u>	1 139 000,00 €	45%	512 550,00 €	268 225,00 €	DBR	90 000,00 €	870 775,00 €
<i>acquisition foncière</i>	539 000,00 €							
<i>travaux + honoraires</i>	<u>1 550 000,00 € (1)</u> 600 000,00 €							
Salle de Sports à Saâcy	840 000,00 € <u>1 050 000,00 €</u>	840 000,00 €	45%	378 000,00 €	231 000,00 €			609 000,00 €
Salle de Sports à Changis	840 000,00 € <u>1 140 000,00 €</u>	799 105,00 €	45%	359 597,25 €				359 597,25 €
TOTAL CONTRAT DE TERRITOIRE	4 619 000,00 €	3 828 105,00 €		1 722 647,25 €	959 225,00 €		225 000,00 €	2 906 872,25 €
	<u>6 379 000,00 €</u>							

En noir = Tableau correspondant à l'accord du Conseil Communautaire du 28 novembre 2007 (actualisés en rouge pour information)

Sont soulignés les chiffres, dont celui de l'aménagement du bâtiment des Sœurs Franciscaines

(1) option HQE : + 93 000 €

option mise en valeur patrimoine des façades : + 53 000 €

Madame BELDENT demande aux délégués leur décision sur le chiffrage proposé et s'ils sont d'accord sur le projet d'avenant intégrant ces chiffres et les échéanciers arrêtés.

Le Directeur des Services précise que les dépenses subventionnables de la Région pourront éventuellement être corrigées de façon marginale par les services de la Région lors de l'instruction du dossier.

**LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
A LA MAJORITE ABSOLUE :
(2 abstentions : M. FOURMY et M. PRISE)**

- donne** son accord sur le projet d'avenant n°1 au Contrat de Territoire.
- autorise** la Présidente à signer l'avenant n° 1 au Contrat de Territoire à intervenir avec le Conseil Régional ainsi que toutes pièces afférentes à cette décision.

* * *

◆ AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE :

⇒ Dégradation d'abris-bus

Madame La Présidente de la Communauté de Communes du Pays Fertois expose :

Le 11 novembre 2007, Madame BELDENT a porté plainte pour des dégradations (bris de glaces) causées à un abris-bus situé sur la commune de LUZANCY.

**LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DECIDE A L'UNANIMITE :**

- d'autoriser** la Présidente à se constituer partie civile dans la procédure engagée à l'encontre de l'auteur des faits qui sera évoquée devant le Tribunal le 26 Mars 2008 afin de solliciter sa condamnation à payer la somme de 2 803,42 euros correspondant au coût des réparations.

* * *

◆ INDEMNITE D'ASSURANCE SUITE AU SINISTRE D'UN ABRI BUS A SAINTE AULDE :

Madame La Présidente de la Communauté de Communes du Pays Fertois expose :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Considérant que** le sinistre ayant affecté un abri bus sur la commune de Sainte Aulde le 02 octobre 2007, a fait l'objet d'une déclaration de sinistre auprès de l'assureur de la Communauté de Communes , M.M.A. Cabinet Couvreur,
- **Considérant** la prise en charge du coût des réparations pour un montant de 1 602,64 €, par la MMA,

**LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
A L'UNANIMITE :**

- autorise** ce chèque de règlement effectué par la MMA d'un montant de 1 602,64 €.
- autorise** la Présidente de faire procéder à l'émission du titre de recette correspondant au titre de l'année 2008.

SERVICE ASSAINISSEMENT :**◆ AUTORISATION D'ENGAGEMENT ET DE MANDATEMENT :**

⇒ Section d'investissement

Monsieur Le Président de la Commission « Environnement » expose :

- **Considérant** qu'un engagement suivi d'un mandatement afférent au budget 2008 « Service Assainissement » doit être autorisé avant le vote de celui-ci,

- **Considérant que** cette opération consiste à réaliser les contrôles suite à l'extension du réseau d'assainissement de la rue Gaulde à SAMMERON, conformément aux spécifications de l'Agence de l'Eau,

- **Considérant qu'elle** ne dépasse pas, le quart des crédits d'investissement, hors dette, inscrits au budget 2007 « Service Assainissement »,

Intitulé	Crédits Imputation	Montants
- Réseaux assainissement.....	21532	1 477,00 €
- Créances sur transferts de droits à déduction de TVA.....	2762	289,49 €

**LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DECIDE A L'UNANIMITE :**

autorise les engagements et mandatements correspondants.

autorise la Présidente à signer tous documents nécessaires à cet effet.

QUESTIONS DIVERSES**☒ Pontons :**

Madame LACOMBE indique qu'elle fait face à des difficultés en ce qui concerne la maîtrise foncière du terrain nécessaire au ponton de Changis sur Marne.

Il existe peut-être une autre possibilité de l'autre côté du pont, où la commune est propriétaire.

Madame BELDENT indique que le cabinet chargé des études était réticent au sujet de cet emplacement, en raison de la présence de hauts fonds.

Pour Monsieur SUSINI, il existe des hauts fonds au droit de camping, mais il conviendrait de vérifier s'il n'y a pas la possibilité de réaliser un ponton entre le camping et le pont.

Madame BELDENT fait observer que la réalisation des trois pontons est prévue pour l'automne 2008, qu'il s'agit, au regard des partenaires financiers de la Communauté de Communes, d'une opération regroupant trois opérations ; une étude complémentaire coûterait en outre environ 11 000 €, sans parler du surcoût qu'induirait une réalisation en deux temps.

Pour Madame RICHARD, la qualité du projet tient effectivement à ce qu'il forme un tout cohérent ; il mériterait cette étude complémentaire, et, au niveau du marché de travaux, la réalisation de deux lots fermes et d'un lot optionnel conditionné aux résultats de l'étude.

A l'issue de ce débat, Madame BELDENT soumet cette proposition de Madame RICHARD au vote du Conseil, qui l'accepte à la majorité absolue (2 abstentions : Mme TRUEBA-VEYSSET et M. DELAITRE).

☒ Siège de la Communauté de Communes :

Les délégués ont reçu copie de la lettre adressée par Monsieur le Trésorier Payeur Général, adressant à la Communauté de Communes les documents nécessaires au lancement d'une étude de faisabilité, et s'engageant à participer pour moitié au coût de cette étude dans la limite de cinq mille euros.

Au cours du débat, Monsieur FORTIER s'interroge sur l'obligation pour la Communauté de Communes de louer uniquement à un service public ; à la demande des délégués ce point doit être analysé avant de prendre une décision de poursuivre l'étude (prochain conseil).

→ Madame BELDENT clôt la séance.

La Présidente,

J. BELDENT

Affichage du compte rendu

Le

La Présidente,

J. BELDENT

